



Motif de licenciement : faute déjà sanctionnée

Par **betrancourt**, le **19/03/2009** à **09:12**

bonjour, rnrnnon veut me licencier en me reprochant une mauvaise gestion du poste restauration de notre association (je suis cadre et cette gestion fait partie d'un ensemble de postes à gérer). rnrnj'ai reçu un avertissement en novembre dernier pour ces memes motifs. le chef cuisinier avait à cette époque été licencié pour faute de gestion. rnrnpeut-on me licencier en se basant à nouveau sur ce motif sachant que des outils ont été mis en place suite à l'avertissement afin de solutionner les problemes et que la situation redémarre favorablement depuis lors ? rnrnmerci